



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 105 de l'ordre du jour

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission

Rapporteuse : M^{me} Elvina **Jusufaj** (Albanie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 58/516 du 8 décembre 2003.
2. À sa 17^e séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 1^{re} séance, le 29 septembre 2005, la Première Commission a décidé de tenir, sur toutes les questions concernant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 85 à 105, un débat général qui a eu lieu de la 2^e à la 7^e séance, du 3 au 7 octobre (voir A/C.1/60/PV.2 à 7). Ces questions ont fait l'objet de débats thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 8^e à la 17^e séance, du 10 au 14 et du 17 au 21 octobre (voir A/C.1/60/PV.8 à 17). La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution de sa 18^e à sa 23^e séance, du 24 au 26 et du 28 au 31 octobre et le 1^{er} novembre (voir A/C.1/60/PV.18 à 23).
4. Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.



II. Examen du projet de décision A/C.1/60/L.13

5. À la 14^e séance, le 18 octobre, le représentant de l'Indonésie a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés, un projet de décision intitulé « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » (A/C.1/60/L.13).

6. À sa 20^e séance, le 26 octobre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/60/L.13 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ».
